



# Blocage et saisie de biens culturels

Colloque annuel de la Fondation pour le droit de l'art

---

**11 novembre 2026 (09h-16h30)**

Fédération des entreprises romandes (FER), auditoire, 98 rue de Saint-Jean, 1201 Genève

---

Depuis des siècles, les œuvres d'art et les biens culturels font l'objet de mesures susceptibles de restreindre leur circulation. Séquestres, blocages et autres mesures conservatoires répondent à des objectifs variés et reflètent l'évolution des rapports entre patrimoine, propriété et action publique.

La conférence annuelle de la Fondation pour le droit de l'art (FDA) propose d'explorer les fondements, les modalités et les conséquences de ces mesures. Les interventions offriront un éclairage historique, juridique et pratique sur les différentes actions pouvant affecter les biens culturels, dans le cadre de procédures civiles, pénales ou administratives, ou encore de sanctions internationales.

Cette journée se veut un moment d'échange et de réflexion ouvert à un large public. Si les questions abordées reposent sur des mécanismes juridiques parfois complexes, elles seront présentées à travers des exemples concrets et des situations issues de la pratique, permettant à chacun d'en saisir les enjeux et implications.

## Programme

08h30 Accueil des participants

09h00 Ouverture du colloque

### 09h10 **Réflexions historiques sur la saisie de biens culturels**

**Frédéric Elsig**, Professeur ordinaire à la Faculté des lettres,  
Unité histoire de l'art, Université de Genève

### 09h30 **Propriété et possession**

**Bénédict Foëx**, Professeur honoraire de l'Université de Genève

### 10h40 **Interventions urgentes : mesures provisionnelles et séquestres civils**

**Sandrine Rohmer**, Juge au Tribunal civil (Chambre des affaires complexes)  
**Pierre Gabus**, Président du Conseil de la Fondation pour le droit de l'art, Avocat

10h40 Discussion

10h50 Pause

11h20

### Mesures administratives et fiscales

**Jean-Frédéric Maraia**, Professeur titulaire à la Faculté de droit, Université de Genève, Avocat  
**Jacques Pittet**, Avocat

11h50

Discussion

12h00

Cocktail déjeunatoire au restaurant de la FER

14h00

### Sanctions, séquestre pénal et confiscation

**Sandrine Giroud**, Avocate, Ancienne bâtonnière de l'Ordre des avocats de Genève  
**Catherine Hohl-Chirazi**, Avocate, Docteure en droit

14h40

Discussion

14h50

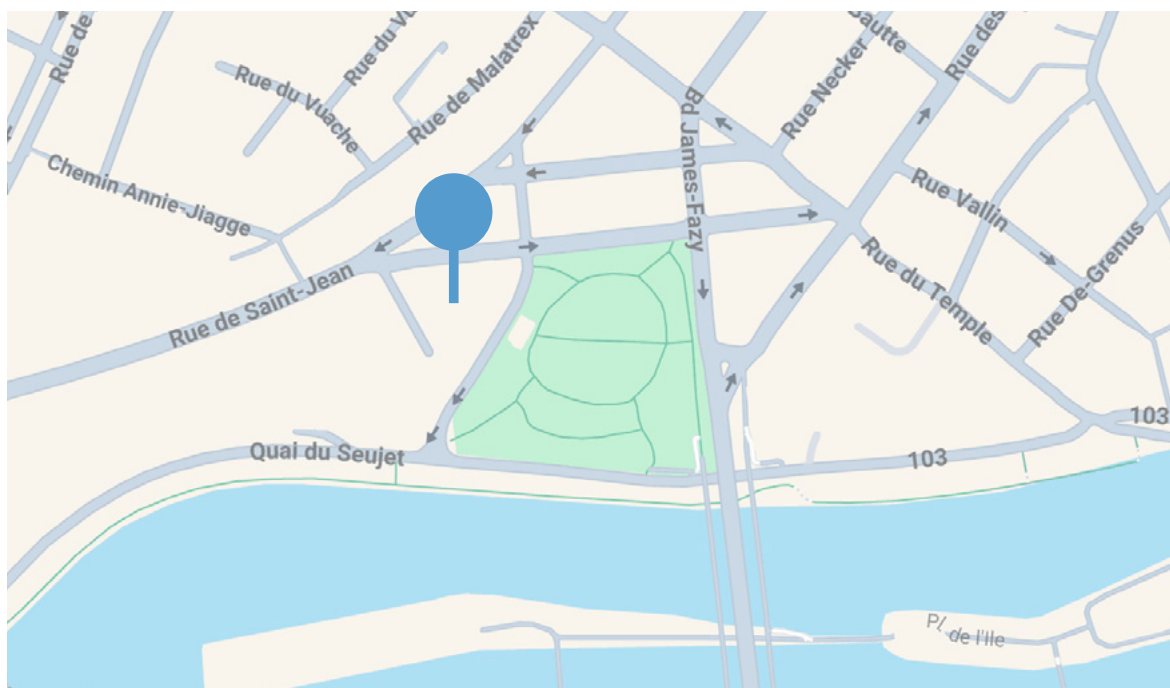
### Table ronde : patrimoine bloqué sur le terrain

- **Mathilde Heaton**, General Counsel, Phillips
- **Eugenia Huguenin-Elie**, Juriste, Service spécialisé Transfert international des biens culturels et art spolié, Office fédéral de la culture
- **Virginie Roure**, Responsable Services & Logistique, Ports Francs et Entrepôts de Genève SA (PFEG)
- **Viviane Schenker**, Procureure au Ministère Public de Genève
- **Hugo Sorrenti**, Chef du service des séquestres, Office des poursuites de Genève

Modératrice : **Anne Laure Bandle**, Directrice de la Fondation pour le droit de l'art, Avocate, Docteure en droit

16h30

Clôture et café



**Fédération des entreprises romandes (FER), Auditoire**  
98 rue de Saint-Jean, 1201 Genève

**Parkings :**

Gare Cornavin & Parking du Seujet, quai du Seujet 18

**Accès TPG :**

depuis la gare ou le centre-ville, lignes 15 ou 1, arrêt « Isaac-Mercier »

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mardi 3 novembre 2026,  
en ligne sur le site de la FDA. Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place.

<https://artlawfoundation.com/>

Avec le soutien de :



**PORTS FRANCS**  
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA